

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du mercredi 25 janvier 2023, tenue dès 19 h 30 à l'Ecole primaire de Saint-Imier, salle 501.

Présidence : M. Michel Ruchonnet, doyen du Conseil de ville de Saint-Imier, jusqu'au tractandum 3a, puis M. Christian Tharin, président, dès le tractandum 3b

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, doyen du Conseil de ville de Saint-Imier : "Il est 19 h 30, j'ouvre cette séance constitutive selon le nouveau règlement du Conseil de ville. Dorénavant, lors de chaque début de législature, nous avons une séance constitutive au mois de janvier, et non plus en février, qui sert à procéder aux nominations. Ce ne sont pas des élections, ce sont des nominations. Au niveau de la salle de séance que nous avons ce soir, le vice-chancelier vient de me dire qu'il vous encourage à parler fort, car à la Salle de spectacles, il y a des micros au-dessus de nous, tandis qu'ici non. Maintenant, je vous salue très fort. Je salue M. Tiago Rodrigues, qui est notre vice-chancelier. Je salue le chancelier, je salue le Conseil municipal, je vous salue très fort. Je salue aussi les représentants de la presse ainsi que le public. Avant que nous passions à l'appel et aux différents points, je vous indique qu'en tant que doyen du Conseil de ville de Saint-Imier, et on ne rigole pas, je vais vous donner quelques mots sur mon impression de mes, déjà, trois premières législatures.

Allocution du doyen du Conseil de ville pour la séance constitutive :

"Chers collègues, conseillers et conseillères. Selon la tradition, pour la séance constitutive du Conseil de ville pour la législature 2023-2026, j'ai l'honneur, comme doyen, d'ouvrir cette séance et mon rôle s'arrêtera après la nomination du président ou de la présidente pour l'année 2023, à qui je céderai la présidence pour la suite de cette séance. D'abord, je tiens à vous féliciter tous et toutes pour votre élection. La traduction du terme "politique" signifie science de la Cité. Pour un certain nombre de citoyens et de citoyennes, ce terme a quelque chose de péjoratif mais ce n'est absolument pas le cas. Vous avez choisi de vous engager au service de la population et c'est une noble tâche. En politique, il ne faut pas s'attendre qu'à des louanges et des remerciements et il faut souvent avoir les épaules solides pour encaisser les coups. Je suis sûr que vous résisterez très bien. Une législature dure quatre ans et c'est à la fois long et court. Il n'est pas rare que certains projets nécessitent un à deux ans de travail voire plus. Qu'est-ce qui a changé pour cette législature 2023-2026 ? Je vais débiter ma quatrième législature et je vois beaucoup de nouveaux visages. Le rajeunissement est également à signaler. Pour ceux qui suivent la politique imérienne, vous savez que nous avons des problèmes structurels à régler et cela va nécessiter que nous ayons des rapports constructifs plus fréquents entre les différentes familles politiques. Si je ne prends que la situation financière, nous allons devoir faire des choix qui devront, je l'espère, être gérés plutôt avec la raison qu'avec l'esprit de clocher, mais il faudra du courage. Nous allons être confrontés à un dilemme car d'un côté il faudra économiser et d'un autre côté il faudra investir. Le fait de viser un retour rapide sur investissement n'est pas raisonnable ni envisageable. Chaque famille politique gardera ses convictions qui lui sont propres, mais nous ne devons pas oublier le but final. Lors de sa présidence en 2022, Samuel da Silva nous avait prévenus qu'il voulait favoriser le dialogue et les échanges et il y est en partie arrivé. Nous devons retrouver l'art du débat, pas pour la galerie, mais pour faire avancer les choses. En vous engageant, vous allez devoir rejeter les formules "y a qu'à", des "il faudrait" et des "on aurait dû", mais cela n'est pas toujours évident car le petit diable revient très facilement. Toujours du point de vue structurel, et afin d'augmenter l'efficacité, il faudra répondre à la question de savoir qui dirige la commune. Parfois, on pourrait croire que c'est l'administration et cela n'est pas souhaitable. Nous devons travailler avec l'administration pour résoudre les problèmes, mais il faudra revoir les rôles de chacun. Il y a déjà pas mal d'années, Jacques Zumstein (ancien maire) avait été mandaté pour piloter une étude sur les possibilités de réforme de

l'administration. Je pense que le document qui avait été établi à l'époque devrait être reconsulté, afin d'y chercher des pistes, toujours en cherchant l'efficacité dans une bonne ambiance respectueuse. Je me réjouis de travailler avec vous tous pour l'avenir de Saint-Imier et vous souhaite de prendre plaisir à cette noble tâche. N'oublions jamais que nous travaillons pour les générations futures et le fait qu'il y ait beaucoup de jeunes dans notre Conseil est une belle opportunité. Bonne route à tous, mais ne nous leurrions pas, un travail conséquent nous attend. Trêve de morale, car je n'aime pas ça, au boulot."

M. Michel Ruchonnet, doyen du Conseil de ville de Saint-Imier : "Vous pouvez applaudir."

...Rires...

...Applaudissements...

M. Michel Ruchonnet, doyen du Conseil de ville de Saint-Imier : "Nous allons procéder à l'appel qui sera fait par M. Beat Grossenbacher, chancelier."

...M. Beat Grossenbacher, chancelier, procède à l'appel.
Celui-ci est retranscrit sous point 1 de l'ordre du jour...

M. Michel Ruchonnet, doyen du Conseil de ville de Saint-Imier : "Nous pouvons maintenant passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022. Ne peuvent approuver le procès-verbal que les conseillers de ville présents lors de cette séance."

...Il est procédé au vote par levée de mains...

M. Michel Ruchonnet, doyen du Conseil de ville de Saint-Imier : "Comme nous n'avons pas encore nommé les scrutateurs, le comptage des voix est particulier."

...Rires...

M. Michel Ruchonnet, doyen du Conseil de ville de Saint-Imier : "Bien, Il est clairement visible que le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 est approuvé par tous les conseillers de ville présents lors de cette séance."

...Il n'y a eu aucun conseiller de ville contre l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022...

...Se sont abstenus tous les nouveaux conseillers de ville...

...Il n'y a pas eu de demande de modification à l'ordre du jour...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022
3. Nomination du bureau du Conseil de ville
 - 3.a président
 - 3.b 1^{er} vice-président
 - 3.c 2^{ème} vice-président
 - 3.d secrétaire
 - 3.e deux scrutateurs
4. Communications du président et du Conseil municipal

5. Nomination des membres dans les commissions municipales permanentes pour une nouvelle période de quatre ans (législature 2023-2026) :
 - 5.a Commission de gestion (7 membres)
 - 5.b Commission des finances (6 membres)
 - 5.c Commission de l'équipement (6 membres)
 - 5.d Commission des bâtiments et infrastructures sportives (6 membres)
 - 5.e Commission urbanisme et mobilité (6 membres)
 - 5.f Commission économie et tourisme (6 membres)
 - 5.g Commission de l'école primaire (8 membres)
 - 5.h Commission de l'école secondaire (5 membres)
 - 5.i Commission culturelle (6 membres)
 - 5.j Commission de l'action sociale (6 membres)
 - 5.k Commission de la santé (6 membres)
 - 5.l Commission de la jeunesse (4 membres)
6. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erguël
7. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes du Centre régional de compétences de protection civile du Jura bernois
8. Nomination de 4 délégués de la Municipalité dans le Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs (SESE)
9. Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze
10. Nomination de 1 représentant de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL)
11. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier"
12. Motions, postulats et interpellations
 - 12.a Motions
 - 12.b Postulats
 - 12.c Interpellations
13. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Yves Rochat (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), Mme Léa Gerber (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. David Sartore (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Quentin Colombo (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et M. Théo Brand (PS)

Est excusée : Mme Elisabeth Beck (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Gisèle Tharin (vice-maire), M. Hugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, M. Olivier Zimmermann, Mme Josika Iles, M. Marco Pais Pereira et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusés : -

Presse : Mme Natacha Mengoli (RJB), Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien) et M. Emile Perrin (Le Journal du Jura)

Public : deux personnes sont présentes dans la salle.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 a été approuvé par tous les conseillers de ville présents lors de cette séance. Il n'y a eu aucun conseiller de ville contre l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022. Se sont abstenus tous les nouveaux conseillers de ville.

3. Nomination du bureau du Conseil de ville

3.a président

3.b 1^{er} vice-président

3.c 2^{ème} vice-président

3.d secrétaire

3.e deux scrutateurs

M. Michel Ruchonnet, doyen du Conseil de ville de Saint-Imier : "Je vais juste m'occuper de la nomination du président. Ce que je peux vous dire, c'est que les chefs de fraction et des partis se sont rencontrés. Certains à quatre reprises. La présidence de la première et dernière année de législature sera assurée par le PLR."

3.a président

M. Etienne Geiser, PLR, propose M. Christian Tharin, PLR.

...Applaudissements...

...M. Michel Ruchonnet, PS, prend place à la table du Parti socialiste...

...M. Christian Tharin, président, prend place à la table du Bureau du Conseil de ville...

M. Christian Tharin, président : "Merci beaucoup pour cette nomination. Nous pouvons passer au point suivant : nomination du 1^{er} vice-président."

3.b 1^{er} vice-président

Mme Morgane Bussian, ARC, propose M. Hervé Shimuna, ARC.

...Applaudissements...

M. Hervé Shimuna, ARC, est nommé par acclamation.

...M. Hervé Shimuna, ARC, prend place à la table du Bureau du Conseil de ville...

3.c 2^{ème} vice-président

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M. Vital Carnal, PS.

...Applaudissements...

M. Vital Carnal, PS, est nommé par acclamation.

...M. Vital Carnal, PS, prend place à la table du Bureau du Conseil de ville...

3.d secrétaire

M. Etienne Geiser, PLR, propose M. David Sartore, PLR.

...Applaudissements...

M. David Sartore, PLR, est nommé par acclamation.

...M. David Sartore, PLR, prend place à la table du Bureau du Conseil de ville...

3.e deux scrutateurs

M. Michel Ruchonnet, PS, propose Mme Isabelle Gambetta, PS.

Mme Morgane Bussian, ARC, propose Mme Martine Bourquin, ARC.

...Applaudissements...

Mme Isabelle Gambetta, PS, et Mme Martine Bourquin, ARC, sont nommées par acclamation.

...Mme Isabelle Gambetta, PS, et Mme Martine Bourquin, ARC, prennent place à la table du Bureau du Conseil de ville...

M. Christian Tharin, président : "Les scrutateurs ayant été nommés, je prie la scrutatrice à ma droite de compter les voix de la table de la fraction PLR et la scrutatrice à ma gauche de compter les voix des tables des fractions ARC et PS, ainsi que la table du Bureau du Conseil de ville. Merci d'ores et déjà pour votre travail."

M. Christian Tharin, président : "Bien, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

4. Communications du président et du Conseil municipal

M. Christian Tharin, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite, également à mon tour, la bienvenue à la première séance du Conseil de ville de cette législature.

Je vous remercie de votre confiance témoignée en me nommant à la tête de notre Conseil. C'est une tâche qui m'honore et que j'accepte avec beaucoup d'émotions mais également de respect. C'est avec plaisir que je vais l'accomplir et représenter notre Conseil dans les

différents événements qui vont survenir lors de cette année 2023 du mieux que je pourrai. J'espère également que je me souviendrai de tous vos noms au moment de vous céder la parole et si cela ne serait pas le cas, je vous prie de ne pas m'en tenir rigueur.

Qui dit nouvelle législature dit également nouveaux élus.

Les dernières élections ont nommé un nouveau maire, quatre nouveaux conseillers municipaux sur six et dix-sept nouveaux conseillers de ville sur trente-et-un. Je félicite ici tous les élus pour leur élection et j'adresse particulièrement une cordiale bienvenue aux personnes siégeant ici pour la première fois.

Saint-Imier a la chance d'avoir des autorités composées de forces jeunes. La moyenne d'âge de notre Conseil s'élève à 40,84 ans et celle du Conseil municipal à 41,86 ans, M. le maire y compris. C'est magnifique de constater que la population imérienne a renouvelé ses autorités en élisant presque que des personnes encore actives dans le monde professionnel et nous avons même la chance d'avoir un jeune nouveau maire à la tête de l'Exécutif à qui je souhaite beaucoup de plaisir dans l'exécution de son mandat. Pour illustrer les forces jeunes, je me permets de mentionner qu'aujourd'hui siège ici pour la première fois une jeune conseillère de ville de 18 ans. Depuis mon arrivée dans ce cénacle en 2015, c'est la deuxième fois que cela se produit en début de législature. Preuve est ainsi faite que la politique intéresse la jeunesse.

Qui dit nouvelle législature dit également nouveau départ pour notre Conseil.

Il me tient ici à cœur de rappeler pourquoi nous avons été élus. La population attend de nous que nous œuvrons ensemble pour faire avancer Saint-Imier et cela indépendamment de notre appartenance politique. Il est bien clair qu'il serait utopique de croire que tout le monde aura le même point de vue sur tous les objets et cela fait notamment la richesse de notre parlement. Néanmoins, ce n'est pas parce qu'un parti a une idée que les autres formations doivent la considérer comme mauvaise pour Saint-Imier, notre devoir étant de faire avancer ensemble notre Cité. Afin de rappeler cela, je n'ai pas trouvé de meilleur symbole que de faire accrocher le drapeau imérien. Cet étendard nous accompagnera lors de chaque séance de cette année et sera justement présent dans notre salle pour nous rappeler la raison de notre élection, c'est-à-dire de servir tous ensemble la population mais aussi pour rappeler notre amour pour Saint-Imier afin que Sainti s'épanouisse.

Enfin, n'oublions pas que nous sommes responsables de transmettre les lignes directrices à l'Exécutif. C'est en effet notre Conseil qui décide ou qui valide les dossiers traités et qui donne la mission d'exécution au Conseil municipal. Pour ce faire, j'invite ici le Conseil municipal à communiquer plus ouvertement sur l'état d'avancement des dossiers et projets en cours au lieu de seulement nous transmettre toutes les informations lorsque les crédits doivent être votés. C'est en effet pour cela que la parole peut être nouvellement prise au point 4 de l'ordre du jour. A notre Conseil de décider de la suite à donner quitte, le cas échéant, à renvoyer un dossier ou l'autre sur la table du Conseil municipal. Cela est notre tâche, mais également la mission reçue des électeurs d'évaluer de manière critique les objets soumis à notre approbation.

Qui dit nouvelle législature dit également nouveaux travaux administratifs.

Nous avons tous reçu le 10 janvier dernier un courriel de notre vice-chancelier afin de remplir un formulaire mentionnant nos conflits d'intérêts éventuels. J'espère que vous avez tous rempli et rendu ce formulaire dans le délai imparti. Merci à ceux qui ne l'auraient pas encore rendu de transmettre rapidement ce formulaire au vice-chancelier. A ce sujet je me permets de rappeler ici trois passages du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier:

- Art. 11 al. 1 : Quiconque possède un intérêt personnel direct dans une affaire a l'obligation

de se retirer lorsqu'elle est traitée.

- Art. 11 al. 3 : L'obligation de se retirer ne vaut pas pour le vote aux urnes et les délibérations du Conseil de ville. L'article 12 demeure réservé.
- Art. 12 : Les membres du Conseil de ville doivent signaler toute relation d'intérêt au sens de l'article 11, alinéas 1 et 2 au début des délibérations.

Je vous remercie d'ores et déjà de vos annonces spontanées si cela devrait être le cas lors des débats.

A ce sujet et par souci de transparence, j'invite également, sur une base volontaire, les membres du Conseil municipal à remplir le même formulaire que nous.

Enfin, qui dit nouvelle législature dit également qu'il faut se mettre au travail.

Cette législature sera riche dans le travail à fournir. Il s'agira entre autres de décider quelles mesures nous souhaitons mettre en place afin d'endiguer le déficit structurel que notre commune connaît actuellement. Cela ne sera pas facile et cet exercice s'approche plus à un exercice d'équilibriste. Notre commune souffre actuellement du peu d'entretien effectué lors des décennies passées et nos infrastructures arrivent en bout de course les unes après les autres. Il faut prendre en compte que nous devons également investir dans différents nouveaux projets pour que notre ville puisse continuer à se développer et rester attractive. Tout cela en évitant, au mieux, d'augmenter notre quotité fiscale ainsi que d'éviter de couper dans les prestations actuellement fournies à notre population. Ceci est la raison pour laquelle il faudra faire preuve de pragmatisme, de consensus mais aussi de réalisme dans l'exécution de ce dossier.

Et je n'ai ici mentionné que brièvement le domaine des finances, mais il y a également du travail dans les autres dicastères.

Voilà, j'ai déjà suffisamment parlé ce soir et nous avons encore 9 points et 15 sous-points de l'ordre du jour à traiter, du coup, mettons-nous au travail. Avant de céder éventuellement la parole au Conseil municipal, je souhaite à vous toutes et tous une excellente législature et beaucoup de plaisir dans l'exécution de vos différentes fonctions et/ou mandats municipaux. Je vous remercie."

...Applaudissements...

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que la parole est demandée par le Conseil municipal ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse. Au nom du Conseil municipal, je tiens tout d'abord à vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023. Cette année marque le début d'une nouvelle législature pour Saint-Imier. Permettez-moi d'abord de vous féliciter toutes et tous pour votre élection en tant que membres des autorités de notre Cité. Il ne va pas de soi de s'investir en politique et j'aimerais vous remercier sincèrement d'avoir accepté de prendre du temps pour la chose publique. Il s'agira à présent de nous montrer à la hauteur de la confiance qui nous a été témoignée et de nous mettre rapidement au travail, car les défis, je peux vous l'assurer, sont nombreux. Au nom du Conseil municipal, j'aimerais souhaiter à chacune et chacun une bonne législature, que ce soit au sein du Conseil de ville ou des commissions municipales, dans l'intérêt supérieur des Imériennes et des Imériens, pour que Sainti s'épanouisse.

Le Conseil municipal s'est déjà réuni à trois reprises depuis le début de la législature et prend ses marques. Avec quatre nouveaux membres autour de la table, il faut trouver un rythme de croisière qui convienne à tout le monde et qui permette de traiter les nombreux dossiers qui nous sont soumis. J'aimerais remercier mes collègues du Conseil municipal.

En ce qui concerne les dossiers en cours, je peux vous apporter les précisions suivantes :

- Le projet de complexe sportif extérieur au sud des Longines continue d'avancer en étroite collaboration avec les différents acteurs concernés ; je ne manquerai pas, en tant que référent, de vous tenir informés de l'avancée de ce projet d'importance pour Saint-Imier et le Vallon.
- Le projet des abattoirs va également de l'avant. Près de cinq séances ont eu lieu depuis le début de l'année et d'autres sont déjà agendées. Il s'agit également d'un projet très important qui nous occupe passablement; là également, des informations vous seront données au fur et à mesure de l'avancement.

J'ai effectué les représentations suivantes au nom du Conseil municipal :

- Première séance au sein du comité de l'Espace découverte Energie le 12 janvier 2023 ;
- Accueil de la commission culture du Conseil du Jura bernois à l'occasion d'une visite de l'Espace des Troupes jurassiennes le 13 janvier 2023 ;
- Prise de fonction au sein du conseil d'administration du COSC le 17 janvier 2023 ;
- Vernissage et discours lors du vernissage de la nouvelle exposition temporaire du Musée de Saint-Imier, que je vous invite à aller visiter. Il s'agit d'une visite peu courante puisque le but est de trouver l'assassin (fictif) du premier conservateur du Musée en 1890. Scoop : le maire (de l'époque, bien entendu) figure sur la liste des suspects.

Je vous informe encore que le Conseil municipal a accepté d'intégrer l'identité visuelle Grand Chasseral dans les communications avec l'extérieur (courrier, site internet, etc.) La stratégie de communication est encore à définir d'entente avec les porteurs des projets Couronne. Ce geste se veut un message fort de soutien aux projets Couronne initiés par la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois.

Pour terminer, je vous informe encore que le programme de législature sera établi dans les prochains mois et sera présenté, si tout se passe comme prévu, lors de la séance de juin. Le développement durable sera intégré à ce programme de façon plus marquée grâce aux travaux de la commission temporaire "Pour un développement durable".

J'en ai terminé avec mes communications, je vous remercie pour votre attention."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que le Conseil municipal souhaite encore la parole ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point 5 de l'ordre du jour."

5. Nomination des membres dans les commissions municipales permanentes pour une nouvelle période de quatre ans (législature 2023-2026) :
 - 5.a Commission de gestion (7 membres)
 - 5.b Commission des finances (6 membres)
 - 5.c Commission de l'équipement (6 membres)

- 5.d Commission des bâtiments et infrastructures sportives (6 membres)
- 5.e Commission urbanisme et mobilité (6 membres)
- 5.f Commission économie et tourisme (6 membres)
- 5.g Commission de l'école primaire (8 membres)
- 5.h Commission de l'école secondaire (5 membres)
- 5.i Commission culturelle (6 membres)
- 5.j Commission de l'action sociale (6 membres)
- 5.k Commission de la santé (6 membres)
- 5.l Commission de la jeunesse (4 membres)

M. Christian Tharin, président : "Concernant les points 5 à 11, je procéderai à un vote global des propositions. Dans le cas où il y aurait plus de candidats que de sièges à repourvoir, je procéderai à une courte suspension de séance et demanderai aux chefs de fraction de venir vers moi afin de trouver un consensus. Si cela ne pouvait être le cas à la reprise, un vote pour chaque candidat aurait lieu. Seront élus les personnes ayant obtenu la majorité absolue au premier tour puis la majorité relative au deuxième. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué par moi-même."

M. Christian Tharin, président : "Y-a-t-il des oppositions à cette manière de procéder ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de procéder...

5.a Commission de gestion (7 membres)

M. Christian Tharin, président : "En plus des 7 membres à nommer ce soir sera également présent dans la commission : M. Corentin Jeanneret, maire, représentant de l'Exécutif avec voix consultative au sein de la Commission de gestion, et seulement sur invitation de la part de la commission."

M. Johan Wermeille, PLR, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Christian Tharin ▪ M. Gaëtan Aellen ▪ M. James Souchon ▪ M. Yves Rochat
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Théo Brand
Mme Paula Tanner, ARC, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Roger Comte ▪ M. Loan Tultak

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Corentin Jeanneret, maire, indique que la première séance aura lieu le 27 février 2023, à 18 h 30, au bureau municipal, salle du Conseil municipal.

5.b Commission des finances (6 membres)

M. Christian Tharin, président : "En plus des 6 membres à nommer ce soir seront également présents dans la commission M. Corentin Jeanneret, maire, représentant de l'Exécutif avec la fonction de président, ainsi que M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, avec voix consultative."

M. Gaëtan Aellen, PLR, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Yves Mathys ▪ M. Etienne Geiser
----------------------------------	---

Mme Paula Tanner, ARC, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Chiara Voisin ▪ Mme Jessica Froidevaux ▪ M. Hervé Shimuna
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Daniel Beck

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Corentin Jeanneret, maire, indique que la première séance aura lieu le 20 février 2023, à 18 h 00, au bureau municipal, salle du Conseil municipal.

5.c Commission de l'équipement (6 membres)

M. Christian Tharin, président : "En plus des 6 membres à nommer ce soir seront également présents dans la commission : Mme Josika Iles, conseillère municipale, représentante de l'Exécutif avec la fonction de présidente, ainsi que M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement avec voix consultative."

Mme Jessica Froidevaux, ARC, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Paula Tanner ▪ Mme Séverine Perret Dalla Piazza
M. David Sartore, PLR, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Mathias Nikles ▪ M. Jean-Paul Gerber
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Quentin Colombo ▪ M. Gerolamo Pepe

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, indique que la première séance aura lieu le 6 février 2023, à 18 h 30, au bureau municipal, salle Warmbrodt.

5.d Commission des bâtiments et infrastructures sportives (6 membres)

M. Christian Tharin président : "En plus des 6 membres à nommer ce soir seront également présents dans la commission : M. Olivier Zimmermann, conseiller municipal, représentant de l'Exécutif avec la fonction de président, ainsi que Mme Jessica Renfer, cheffe du Service bâtiments et infrastructures sportives avec voix consultative."

Mme Jessica Froidevaux, ARC, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Claude Voisin ▪ Mme Chiara Voisin
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Théo Brand
M. Sébastien Ehl, PLR, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Yann Doutaz ▪ M. Eric Achermann ▪ M. Grégor Doutaz

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, indique que la première séance aura lieu le 6 février 2023, à 18 h 00, au bureau municipal, salle du Conseil municipal.

5.e Commission urbanisme et mobilité (6 membres)

M. Christian Tharin, président : "En plus des 6 membres à nommer ce soir seront également présents dans la commission : M. Marco Pais Pereira, conseiller municipal, représentant de l'Exécutif avec la fonction de président, ainsi que M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité avec voix consultative."

M. Loan Tultak, ARC, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Ugo Boillat ▪ M. Jérôme Kernen
M. Anthony Vale, PLR, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Melissa Monbaron ▪ M. Sébastien Ehl ▪ M. Michel Bastardoz
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Vital Carnal

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité, indique que la première séance aura lieu le 9 février 2023, à 17 h 30, au bureau municipal, salle Warmbrodt.

5.f Commission économie et tourisme (6 membres)

M. Christian Tharin, président : "En plus des 6 membres à nommer ce soir seront également présents dans la commission : Mme Gisèle Tharin, conseillère municipale, représentante de l'Exécutif avec la fonction de présidente, ainsi que M. Beat Grossenbacher, chef du Service économie et tourisme avec voix consultative."

M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. David Sartore ▪ M. Jean Claude Dougoud
M. Loan Tultak, ARC, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Martine Bourquin ▪ M. Hervé Shimuna
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Isabelle Gambetta ▪ M. Mouloud Zahzouh

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme, indique que la première séance aura lieu le 27 février 2023, à 18 h 00, au bureau municipal, salle Warmbrodt.

5.g Commission de l'école primaire (8 membres)

M. Christian Tharin, président : "En plus des 8 membres à nommer ce soir seront également présents dans la commission : M. Samuel da Silva, conseiller municipal, représentant de l'Exécutif avec la fonction de vice-président, ainsi que M. Mathias Krähenbühl, directeur avec voix consultative."

M. James Souchon, PLR, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Ophélie Krebs Mushahar ▪ M. Vincent Rochat ▪ M. Ludovic Huguenin-Elie
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Mathilde Ruchonnet ▪ M. Mouloud Zahzoud

M. Laurent Egloff, ARC, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Paula Tanner ▪ M. Raphaël Perotto ▪ Mme Barbara Defilippis
-----------------------------------	--

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture, indique que la première séance aura lieu le 20 février 2023, à 19 h 00, à l'école primaire, salle 501.

5.h Commission de l'école secondaire (5 membres)

M. Christian Tharin, président : "En plus des 5 membres à nommer ce soir seront également dans la commission : M. Samuel da Silva, conseiller municipal, représentant de l'Exécutif avec la fonction de vice-président, ainsi que 3 membres de Sonvilier/Renan, et M. Domenico Di Paolo, directeur avec voix consultative.

M. Laurent Egloff, ARC, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Morgane Bussian ▪ M. Raphaël Perotto
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Mathilde Ruchonnet ▪ M. Quentin Colombo
Mme Sandra Moszczanski, PLR, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Ludovic Huguenin-Elie

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture, indique que la première séance aura lieu le 22 février 2023, à 19 h 30, à l'école secondaire, cafétéria.

5.i Commission culturelle (6 membres)

M. Christian Tharin, président : "En plus des 6 membres à nommer ce soir seront également présents dans la commission : M. Samuel da Silva, conseiller municipal, représentant de l'Exécutif avec la fonction de président, ainsi que Mme Coraline Gajo, conservatrice du Musée de Saint-Imier avec voix consultative, et Mme Anick Vuille, bibliothécaire responsable avec voix consultative.

Mme Chiara Voisin, ARC, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Martine Bourquin ▪ Mme Morgane Bussian
Mme Léa Gerber, PLR, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Cécile Calame ▪ M. Johan Wermeille
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Sylvain Ndonfack ▪ M. Quentin Colombo

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture, indique que la première séance aura lieu le 1^{er} mars 2023, à 18 h 30, au Centre de culture et de loisirs (CCL), foyer.

5.j Commission de l'action sociale (6 membres)

M. Christian Tharin, président : "En plus des 6 membres à nommer ce soir seront également présents dans la commission M. Hugo Figueiredo, conseiller municipal, représentant de l'Exécutif avec la fonction de président, ainsi que M. Alexandre Bédât, chef du Service de l'action sociale avec voix consultative."

M. Yves Rochat, PLR, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Etienne Geiser ▪ Mme Ophélie Krebs Mushahar
Mme Chiara Voisin, ARC, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Barbara Defilippis ▪ Mme Danika Perret
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Elisabeth Beck ▪ Mme Aline Ruchonnet

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

M. Hugo Figueiredo, chef du Département de l'action sociale, indique que la première séance aura lieu le 6 février 2023, à 18 h 00. Lieu encore à déterminer. Prévision : bureau du chef du Service de l'action sociale.

5.k Commission de la santé (6 membres)

M. Christian Tharin, président : "En plus des 6 membres à nommer ce soir seront également dans la commission : M. Hugo Figueiredo, conseiller municipal, représentant de l'Exécutif avec la fonction de président, ainsi que M. Alexandre Bédât, chef du Service de l'action sociale avec voix consultative."

Mme Martine Bourquin, ARC, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Edanur Bilir ▪ M. Laurent Egloff
M. Théo Brand, PS, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Michel Ruchonnet
M. Mathias Nikles, PLR, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Sandra Moszczanski ▪ M. Anthony Vale ▪ M. Michel Rohrbach

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Hugo Figueiredo, chef du Département de l'action sociale, indique que la première séance aura lieu le 6 février 2023, à 19 h 30.

5.l Commission de la jeunesse (4 membres)

M. Christian Tharin, président : "En plus des 4 membres à nommer ce soir seront également présents dans la commission : M. Hugo Figueiredo, conseiller municipal, représentant de l'Exécutif avec la fonction de président, ainsi que 1 représentant des écoles obligatoires de Saint-Imier, 1 représentant des communes de Courtelary/Villeret/Cormoret, 1 représentant du syndicat scolaire de Courtelary/Villeret/Cormoret, et 1 représentant des communes de Sonvilier/Renan.

M. Yann Doutaz, PLR, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Léa Gerber
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Sylvain Ndonack
Mme Martine Bourquin, ARC, propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Michèle Comte ▪ Mme Edanur Bilir

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressée.

M. Hugo Figueiredo, chef du Département de l'action sociale, indique que la première séance aura lieu le 20 février 2023, à 18 h 00.

...Au fur et à mesure des nominations dans les diverses commissions permanentes, M. Christian Tharin, président, ainsi que les conseillers municipaux ont présenté leurs félicitations aux commissaires...

6. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erquël

M. Christian Tharin, président : "M. Marco Pais Pereira, conseiller municipal, représentera l'Exécutif en plus des trois délégués à nommer ce soir."

M. Claude Voisin, ARC, propose :	▪ Mme Jessica Froidevaux
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	▪ M. Théo Brand
M. Etienne Geiser, PLR, propose :	▪ M. Daniel Müller

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

7. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes du Centre régional de compétences de protection civile du Jura bernois

M. Christian Tharin, président : "M. Marco Pais Pereira, conseiller municipal, représentera l'Exécutif en plus des trois délégués à nommer ce soir."

M. Ugo Boillat, ARC, propose :	▪ M. Claude Voisin
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	▪ M. Gerolamo Pepe
M. Etienne Geiser, PLR, propose :	▪ M. Daniel Müller

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

8. Nomination de 4 délégués de la Municipalité dans le Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs (SESE)

M. Christian Tharin, président : "Mme Josika Iles et M. Olivier Zimmermann, conseillers municipaux, représenteront l'Exécutif en plus des quatre délégués à nommer ce soir."

M. Etienne Geiser, PLR, propose :	▪ M. Jean Michel Luginbühl ▪ M. Mario Kardum
M. Claude voisin, ARC, propose :	▪ M. Loan Tultak
M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	▪ Mme Isabelle Gambetta

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

9. Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze

M. Christian Tharin, président : "M. Marco Pais Pereira, conseiller municipal, représentera l'Exécutif en plus des deux délégués à nommer ce soir."

M. Michel Ruchonnet, PS, propose :	▪ Mme Isabelle Gambetta
M. Etienne Geiser, PLR, propose :	▪ M. Mario Kardum

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressée.

10. Nomination de 1 représentant de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL)

M. Christian Tharin, président : "M. Hugo Figueiredo, conseiller municipal, représentera l'Exécutif en plus du représentant à nommer ce soir."

M. Ugo Boillat, ARC, propose :	▪ M. Hervé Shimuna
--------------------------------	--------------------

Au vote, le candidat est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

11. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier"

M. Christian Tharin, président : "M. Hugo Figueiredo, conseiller municipal, représentera l'Exécutif en plus des quatre représentants."

M. Hervé Shimuna, ARC, propose :	▪ M. Claude Voisin
M. Quentin Colombo, PS, propose :	▪ M. Michel Ruchonnet ▪ M. Théo Brand
M. Etienne Geiser, PLR, propose :	▪ M. Michel Bastadoz

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

...Au fur et à mesure des nominations dans les divers syndicats, assemblée, conseil de fondation, M. Christian Tharin, président, présente ses félicitations aux délégués/représentants...

M. Christian Tharin, président : "Bien, les nominations ayant été réalisées, nous allons pouvoir passer au point 12 de l'ordre du jour à savoir : Motions, postulats, et interpellations."

12. Motions, postulats et interpellations

12.a Motions

12.b Postulats

12.c Interpellations

12.a Motions

M. Christian Tharin, président : "Je vous informe avoir reçu deux motions. Je donne la parole."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Motion intitulée : Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes. Le PLR Saint-Imier, dans le but de concrétiser l'un de ses engagements de campagne, propose d'inclure davantage le Parlement des jeunes dans la vie politique locale, à l'image de ce qui se fait déjà dans d'autres communes. Ayant constaté que celui-ci participe activement à l'épanouissement de la jeunesse de notre Cité, que ce soit lors d'événements politiques ou festifs, notre parti est d'avis qu'il faut leur octroyer un siège avec voix consultative, voire décisionnelle, à la Commission de la jeunesse. Ce relais politique supplémentaire et pertinent permettrait à ce jeune cénacle d'avoir plus de poids sur les décisions stratégiques à leur sujet, tout en les responsabilisant. D'autre part, il serait bienvenu de revoir l'un ou l'autre aspect dudit règlement, qui date de 2015. En effet, plusieurs notions pourraient être repensées. Par exemple, le nombre de sièges à l'école primaire ou encore évaluer la pertinence d'avoir un cahier des charges par commission plus complet. Nous recommandons l'attribution de cette motion à la Commission de gestion, qui aura pour tâche de revoir le règlement des commissions permanentes, en vérifiant la portée de toute modification par rapport à d'autres règlements."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Conformément à l'art. 11 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, j'ai pris bonne note de votre motion. Le Conseil municipal proposera au Conseil de ville soit l'entrée en matière sur la motion ou son refus, lors de la prochaine séance."

M. Théo Brand, PS : "Motion intitulée : "Garantir l'approvisionnement en énergie renouvelable par le chauffage à distance à copeaux. La commune de Saint-Imier a décidé d'investir dans les énergies renouvelables et met en place son projet de chauffage à distance par géothermie basse température. Ce système de chauffage fait sans aucun doute partie intégrante de l'avenir du chauffage des bâtiments imériens, mais sera réservé aux grands bâtiments. Il convient donc aussi de proposer des alternatives à la fois écologiques et économiques pour les propriétaires de petits immeubles afin d'apporter notre contribution aux efforts engagés face au changement climatique et à ses conséquences. Le chauffage à distance à copeaux répond à cette problématique. L'usage de ce type de chauffage présente un bilan carbone neutre. En effet, grâce à la photosynthèse, les arbres fixent le gaz carbonique et à leur combustion il le libère à nouveau. Saint-Imier dispose de forêts qui produisent du bois. Elles sont exploitées durablement, grâce à une loi forestière forte qui ne permet d'exploiter que l'accroissement annuel, garantissant ainsi leur durabilité et leurs fonctions. Le bois transformé en copeaux est une ressource renouvelable de proximité, offrant des emplois localement et son approvisionnement durable est garanti à long terme. En effet, seul le bois de moindre qualité est utilisé pour cette énergie. Aujourd'hui, ne trouvant pas preneur sur le marché, il est souvent laissé sur place. De plus, les forêts, afin de maintenir leurs fonctions (dont la protection des espaces bâtis) doivent être régulièrement entretenues et rajeunies, permettant ainsi un cycle constant et durable. La loi sur l'énergie ayant opéré une mue au début de cette année 2023, nous observons le durcissement des mesures législatives fédérales et cantonales à l'encontre des chauffages à énergies fossiles. Si le chauffage à mazout n'est pas encore interdit, les conditions à remplir pour son installation sont de plus en plus exigeantes et force est de constater qu'un grand nombre de citoyens ne pourront pas remplacer leur chauffage existant par un nouveau sans engendrer de grands travaux de rénovations. Le chauffage à distance à copeaux offre ainsi une alternative complémentaire en garantissant un approvisionnement décentralisé, régional et économiquement intéressant tant pour les propriétaires forestiers que pour les citoyens reliés à ces mini-réseaux, diminuant notre dépendance aux produits pétroliers très polluants. En conclusion, la fraction socialiste demande la mise en place d'une commission temporaire à 7 membres qui aura pour travail de produire une étude de faisabilité sur un chauffage à distance à bois à Saint-Imier. L'étude menée par cette commission devra non seulement se pencher sur la faisabilité d'un CAD à bois mais

également interroger les propriétaires fonciers sur l'intérêt qu'ils pourraient porter à se raccorder à ce réseau et le cas échéant proposer ce nouveau projet au Conseil de ville et/ou au Corps électoral de Saint-Imier. Un document plus approfondi concernant cette motion vous sera remis afin de vous prononcer en toute connaissance de cause. Nous espérons que le Conseil municipal et le Conseil de ville sauront donner une suite favorable à cette motion en faveur de l'environnement et des citoyens imériens."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Conformément au Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, le Conseil municipal proposera au Conseil de ville soit l'entrée en matière sur la motion ou son refus, lors de la prochaine séance."

M. Christian Tharin, président : "Je n'ai pas d'autre motion, je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour."

12.b Postulats

M. Christian Tharin, président : "J'ai reçu un postulat ce soir. Je donne la parole."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Postulat intitulé : Energies : Parlons-en ! Vu les incertitudes croissantes et les mauvaises surprises, il est temps que les politiques se sentent concernés et soient partie prenante. Jusque-là, tout reposait sur les épaules du Département de l'équipement, et de son chef de service. Mais, il faut maintenant ouvrir le débat et devenir des partenaires. La fraction socialiste aimerait savoir quelle sera la politique énergétique de la commune pour les trois prochaines années en partant de 2023. La problématique de l'électricité est certes en première ligne mais la problématique énergétique est bien plus vaste. Conscients qu'il s'agit d'un gros travail, nous attendons un état des lieux sur ce qui a été fait jusque-là et ce qui est actuellement en cours, une vision d'avenir, une étude d'impact tant pour le domaine privé que public, et finalement savoir quelles sont les aides possibles pour la population. Nous remercions d'avance le Conseil municipal pour ce travail conséquent mais c'est pour nous la seule voie adéquate pour envisager l'avenir."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Merci pour votre postulat. Ici également, conformément au Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, le Conseil municipal proposera au Conseil de ville soit l'entrée en matière sur le postulat ou son refus."

M. Christian Tharin, président : "Je n'ai pas reçu d'autre postulat ce soir. On passe au point 12.c Interpellations."

12.c Interpellations

M. Christian Tharin, président : "Je n'ai pas reçu d'interpellation ce soir. Est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas. Est-ce que le Conseil municipal a des réponses à apporter à des interpellations ouvertes ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas non plus. Passons au point suivant."

13. Divers et imprévu

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?"

M. Quentin Colombo, PS : "Oui, j'aimerais prendre la parole concernant une demande de Mme Elisabeth Beck, PS. Elle nous demande de vous transmettre l'information importante suivante :

"Le mercredi 22 février 2023 à 18 h 00 au CIP à Tramelan, vous êtes invité.e.s à assister à la séance plénière du CJB, ouverte au public. Les possibilités de subventionnement, pour le Jura bernois, via le Fonds du sport, le Fonds de loterie, et le Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles seront à l'ordre du jour. Les responsables des services techniques en charge des traitements des demandes d'aides financières pourront répondre aux différentes questions suite aux présentations des critères et catégories de subventionnement. Il est nécessaire que les chef.fe.s de service, membres du Conseil municipal, président.e.s de commissions et d'associations, clubs et institutions concerné.e.s soient informé.e.s des rentrées d'argent possibles lors de l'élaboration de projets. Profiter de cette manne financière est précieuse par les temps qui courent. Vous êtes invités aussi à relayer cette invitation autour de vous et à vous inscrire jusqu'au vendredi 17 février 2023 par courriel à l'adresse suivante : info.cjb@be.ch."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Merci beaucoup pour cette information. C'est une très bonne chose que cette séance plénière du CJB soit ouverte au public. Pour le Conseil municipal, nous serons représentés par Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme. Les autres membres du Conseil municipal ne pourront s'y rendre qu'en fonction de leurs agendas."

M. Christian Tharin, président : "Avant de conclure, j'aimerais vous informer que les dates des prochaines séances de notre autorité vous parviendront très prochainement directement depuis la Chancellerie municipale. Je dois encore les valider avant qu'elles puissent vous être envoyées."

M. Christian Tharin, président : "Encore un dernier élément à vous communiquer, merci de bien vouloir sortir du bâtiment par l'entrée principale, sans faire de détours dans le bâtiment, ou de visites spécifiques, sur demande de la Direction. Merci beaucoup. Je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 39.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :